

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE URBAINE MARSEILLE PROVENCE METROPOLE

Séance du 21 octobre 2011

Monsieur Eugène CASELLI, Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 110 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Olivier AGULLO - Michel AMBROSINO - Christian AMIRATY - Sylvie ANDRIEUX - Robert ASSANTE - Mireille BALOCCO - Jean-Luc BENNAHMIA - Jean-Marc BENZI - Philippe BERGER - François-Noël BERNARDI - Sabine BERNASCONI - Jean-Pierre BERTRAND - Alexandre BIZAILLON - Olivier BLANC - Patrick BORE - Miloud BOUALEM - Joëlle BOULAY - Valérie BOYER - Jean BRUNEL - Vincent BURRONI - Philippe CAMILLIERI - Laure-Agnès CARADEC - Marie-Thérèse CARDONA - Eugène CASELLI - Pascal CHAIX - Gérard CHENOZ - Vincent COULOMB - Alain CROCE - Didier DAVITIAN - Jean-François DENIS - Nicole DESMATS - Pierre DJIANE - Jacqueline DURANDO - Joël DUTTO - Victor Hugo ESPINOSA - André ÉSSAYAN - Jean-Pierre FOUQUET - Mireille FOURNERON - François FRANCESCHI - France GAMERRE - Didier GARNIER - Samia GHALI - Roland GIBERTI - Bruno GILLES - Pascal GILLET - Jean-Pierre GIORGI - Michelle GUEYDAN - Albert GUIGUI - Gérard GUISSANI - Robert HABRANT - Haouaria HADJ CHICK - Bernard JACQUIER - Catherine JALINOT - Fabrice JULLIEN-FIORI - Evelyne KARBOVIAC - Abdelwaab LAKHDAR - Eric LE DISSES - Corinne LEGAL - Eric LEOTARD - Christophe LOPEZ - Christophe MADROLLE - Patrick MAGRO - Robert MALATESTA - René MALLEVILLE - Christophe MASSE - Jacqueline MAURIC - Christian MAYADOUX - Patrick MENNUCCI - Lucien MERLENGHI - Danielle MILON - Marie-Thérèse MINASSIAN - André MOLINO - Yves MORAIN - Bernard MOREL - Sylvie NESPOULOUS - Marie-françoise NICOLAJ-PALLOIX - Jérôme ORGEAS - Frédéric OUNANIAN - Gilles PAGLIUCA - Marie-Madeleine PANCHETTI - Benoît PAYAN - Gerard PEPE - Gabriel PERNIN - Claude PICCIRILLO - Marc POGGIALE - Guy PONTOUS - Tahar RAHMANI - Jean-Pierre RAVOUX - Jean-Louis RIVIERE - Georges ROSSO - Lionel ROYER PERREAUT - Henri RUGGERI - Myriam SALAH-EDDINE - Arlette SALVO - Philippe SAN MARCO - Gérard SBAGLIA - Pierre SEMERIVA - Christel SIMONETTI-ACHARD - Paul SORGE - Maurice TALAZAC - René TAVERA - Jean-Louis TIXIER - Maxime TOMMASINI - Claude TORNOR - Jean-Paul ULIVIERI - Claude VALLETTE - Martine VASSAL - Charles VIGNY - Clément YANA - Karim ZERIBI.

Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Francis ALLOUCH représenté par Eugène CASELLI - Gérard BISMUTH représenté par Michelle GUEYDAN - Roland BLUM représenté par Mireille FOURNERON - Sylvia BONIFAY représentée par Alain CROCE - Xavier CACHARD représenté par Maxime TOMMASINI - Patricia COLIN représentée par Eric LE DISSES - Jean-Marc CORTEGGIANI représenté par Myriam SALAH-EDDINE - Claude DAUMERGUE représenté par Gilles PAGLIUCA - Eric DI MECO représenté par Jean-Marc BENZI - Eric DIARD représenté par Robert HABRANT - Frédéric DUTOIT représenté par Joël DUTTO - Bernard GIRAUD représenté par Fabrice JULLIEN-FIORI - Martine GOELZER représentée par Jean BRUNEL - Vincent GOMEZ représenté par Marie-Thérèse MINASSIAN - Gérard GRAUGNARD représenté par Lucien MERLENGHI - Paul HUBAC représenté par Jean-Paul ULIVIERI - Michel ILLAC représenté par André MOLINO - Laurence JOUANDON représentée par Guy PONTOUS - Mourad KAHOUK représenté par Jacqueline MAURIC - Albert LAPEYRE représenté par Gerard PEPE - Alain LAURENS représenté par Clément YANA - Antoine LORENZI représenté par Jean-Pierre RAVOUX - Marie-Louise LOTA représentée par Sabine BERNASCONI - Myriam MALLIA représentée par Gabriel PERNIN - Jean-Paul MARIA-FABRI représenté par Marie-Thérèse CARDONA - Henri MATTEI représenté par Patrick BORE - Martine MATTEI représentée par Frédéric OUNANIAN - Jean MONTAGNAC représenté par Henri RUGGERI - Jean-Louis MOULINS représenté par Maurice TALAZAC - Renaud MUSELIER représenté par Jérôme ORGEAS - Christine ORTIZ représentée par Marie-françoise NICOLAJ-PALLOIX - Pierre PENE représenté par René TAVERA - Roland POVINELLI représenté par Vincent COULOMB - Jean-Pierre REPIQUET représenté par Charles VIGNY - Antoine ROUZAUD représenté par François-Noël BERNARDI - Guy TEISSIER représenté par Lionel ROYER PERREAUT - André VARESE représenté par Marie-Madeleine PANCHETTI - Jean VIARD représenté par Sylvie ANDRIEUX.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Sonia ARZANO - Jean-Louis BONAN - René CAMPIONI - René CANEZZI - Jean-Claude GAUDIN - Laurent LAVIE - Michel LO IACONO - Jacques ROCCA SERRA - Daniel SIMONPIERI.

Monsieur Le Président a proposé au Conseil d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

Cette proposition mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

RNOV 006-669/11/CC

■ Programme Opérationnel FEDER 2007-2013 - Subvention Globale FEDER "Quartiers sensibles" Axe 4 mesure 1 - Attribution de subventions FEDER et avenants aux conventions attributives pour la Logirem et la Régie de Service 13. DES 11/6950/CC

Monsieur le Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Conseil de Communauté le rapport suivant :

Par délibération ECO 5/637/CC du 29 juin 2007, Marseille Provence Métropole a été candidat à l'appel à projet « Axe 4.1 » lancé par l'Etat dans le cadre du programme opérationnel FEDER PACA 2007-2013. A ce titre, Marseille Provence Métropole a approuvé le projet dénommé « Une dynamique d'agglomération pour les espaces urbains sensibles ».

Planifié sur une durée de six ans (soit jusqu'en décembre 2013 pour sa programmation et décembre 2015 pour sa réalisation), ce programme prévoit d'intervenir sur plusieurs secteurs qui relèvent de la politique de la ville : les territoires d'interventions des quatre CUCS de MPM (Marseille dont les Zones Franches Urbaines, La Ciotat, Marignane et Septèmes-les-Vallons) et plus particulièrement les sites prioritaires faisant l'objet de projets ANRU.

Le programme se fixe pour ambition de mobiliser les énergies de l'ensemble des acteurs (habitants, entreprises, associations, collectivités, institutionnels) concernés par le développement des espaces urbains sensibles en proposant un cadre d'intervention global et en favorisant le développement d'initiatives innovantes et structurantes pour l'insertion de ces territoires dans la dynamique de croissance de l'agglomération.

Les grands axes stratégiques sont :

- soutien à l'économie et à l'emploi,
- accessibilité et mobilité,
- cohésion sociale et territoriale.

Le Préfet de région, par courrier du 5 mai 2008, a notifié à MPM l'attribution d'une subvention globale FEDER « Quartiers sensibles » de 10 674 991 euros dont 260 366 euros au titre de l'assistance technique, pour un coût total de 21 755 379 euros (Commission Régionale de Programmation du 11 avril 2008).

Une convention de gestion de cette subvention globale FEDER « Quartiers sensibles » approuvée par délibération n° DEV 001-457/CC du 28 juin 2008, a été signée par MPM et l'Etat le 29 octobre 2008.

A ce jour, 39 opérations ont été programmées pour un montant total FEDER de 3 197 103 euros sur une dépense éligible totale de 7 576 922 euros.

C'est à ce titre que deux porteurs de projet ont déposé à la Direction Europe et Subventions un dossier de demande de subvention FEDER :

- Régie Service 13 pour une demande de soutien à la réalisation du projet « Travaux d'extension destinés à des activités d'insertion professionnelle et de lien social menées par la régie de quartier » ; demande de subvention FEDER de 21 200 euros sur une dépense éligible de 42 400 euros TTC.

- Régie Service 13 pour une demande de soutien à la réalisation du projet « Dispositif de médiation sociale sur la Cité Campagne Lévêque – actions 2012 » ; demande de subvention FEDER de 29 757 euros sur une dépense éligible de 67 123 euros TTC.

De plus, l'association Régie Service 13, financée en 2010 (31 342 euros de FEDER sur une dépense éligible de 68 242 euros HT) pour le soutien à la réalisation du projet « Dispositif de médiation sur la cité Campagne Lévêque- actions 2010-2011 », a présenté à la Direction Europe et Subventions une demande de prorogation des délais de réalisation de l'opération par courrier en date du 27 juin 2011.

Pareillement, la SA d'HLM LOGIREM, financée en 2010 (46 073 euros de FEDER sur une dépense éligible de 122 593 euros HT) pour le soutien à la réalisation du projet « micro-crèche Air Bel », a présenté à la Direction Europe et Subventions une demande de prorogation des délais de réalisation de l'opération.

Enfin, deux dossiers programmés lors du Conseil de Communauté du 8 juillet 2011, doivent être modifiés :

- association FACAP pour son projet « programme d'actions 2011-2012 en faveur des commerces de proximité du 15° et 16° de Marseille », subvention FEDER de 50 000 euros sur une dépense éligible de 150 000 euros TTC.
- association ARSIDE pour son projet « Auto-école sociale MPM Est –actions 2011 », subvention FEDER de 50 000 euros sur une dépense éligible de 105 500 euros TTC.

Pour l'association FACAP, une erreur de saisie s'est produite entre la programmation (FEDER de 93 000 euros sur une dépense éligible de 186 000 euros TTC). De plus, suite à une réunion tout début septembre, le porteur de projet a déposé le 13 septembre 2011 une nouvelle version du dossier pour une demande FEDER de 111 328 euros sur une dépense de 222 656 euros TTC. La nouvelle demande a donc été réinstruite.

Pour l'association ARSIDE, a été maintenu par erreur au sein du projet de délibération inscrit au Conseil de Communauté du 8 juillet dernier et programmé alors que l'instruction n'était pas bouclée. De plus, une nouvelle version du dossier a été reçue le 30 juin 2011 et transmise pour instruction au service instructeur et à la Trésorerie Générale fin août 2011.

Le comité technique de programmation consultatif de la subvention globale FEDER « Quartiers sensibles », a donné un avis favorable

à l'attribution, des aides suivantes :

- 21 200 euros sur une dépense éligible de 42 400 euros TTC pour Régie Service 13 ;
- 29 757 euros sur une dépense éligible de 67 123 euros TTC pour Régie Service 13 ;

aux demandes de prolongation des délais pour :

- l'association Régie Service 13 pour son projet financé en 2010 « Dispositif de médiation sur la cité Campagne Lévêque »
- la Logirem pour son projet financé en 2010 « Micro-crèche Air Bel ».

à la reprogrammation des dossiers suivants :

- association FACAP pour son projet « programme d'actions 2011-2012 en faveur des commerces de proximité du 15° et 16° de Marseille », pour une subvention FEDER de 111 328 euros sur une dépense éligible de 222 656 euros TTC.
- association ARSIDE pour son projet « Auto-école sociale MPM Est –actions 2011 », pour une subvention FEDER de 50 000 euros sur une dépense éligible de 100 000 euros TTC.

Monsieur le Président propose au Conseil de Communauté d'approuver la délibération ci-après :

Le Conseil de Communauté,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- L'arrêté préfectoral du 7 juillet 2000 portant création de la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole ;
- L'appel à projets du Programme Opérationnel FEDER 2007-2013 « Axe 4-1 » initié par l'Etat ;
- La délibération ECO 5/637/CC du 29 juin 2007 approuvant le projet « Une dynamique d'agglomération pour les espaces urbains sensibles » ;
- Le Comité Régional de Programmation du 11 avril 2008 et le courrier de notification du préfet de région PACA du 5 mai 2008 ;
- La délibération DEV 001-457/08/CC du 28 juin 2008 ;
- La convention de subvention globale FEDER « Quartiers sensibles » du 29 octobre 2008 ;
- La délibération FCT 007-1855/10/CC du 25 mars 2010 ;
- Le Comité Régional de Programmation du 23 mai 2011 ;
- Les demandes de subvention FEDER présentée par les porteurs de projet ;
- Les demandes de prolongation des délais de réalisation présentées par les bénéficiaires de subventions FEDER ;
- La délibération RNOV 015-477/11/CC du 8 juillet 2011 ;
- Le comité technique de programmation consultatif de la subvention globale FEDER « Quartiers sensibles » du 19 septembre 2011 ;

Sur le rapport du Président,

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- Que l'effet de levier de l'attribution d'une subvention FEDER à ces porteurs de projets leur permettra de réaliser les opérations qu'ils ont présentés ;
- Que ces opérations s'inscrivent dans le cadre du projet global Axe 4.1 « Une dynamique d'agglomération pour les espaces urbains sensibles » que gère MPM ;
- Que ces opérations représentent un enjeu important pour la communauté urbaine non seulement en matière de création ou de maintien d'emplois mais aussi par la provenance des bénéficiaires ultimes qui sont issus des quartiers dits « sensibles » de notre territoire.

Après en avoir délibéré :

Décide

Article 1 :

Sont approuvées les demandes de subventions FEDER présentées par les porteurs de projets pour la réalisation des opérations entrant dans le cadre du projet MPM « Une dynamique d'agglomération pour les « espaces urbains sensibles ».

Article 2 :

Sont attribuées les subventions FEDER suivantes :

21 200 euros sur une dépense éligible de 42 400 euros TTC pour l'association Régie Service 13 ;
29 757 euros sur une dépense éligible de 67 123 euros TTC pour l'association Régie Service 13 ;

Les subventions FEDER sont attribuées en cofinancement des projets présentés selon des plans de financement qui seront annexés aux conventions FEDER qui découleront de cette décision.

Article 3 :

Sont approuvés les avenants ci-annexés conclu avec l'association Régie Service 13 dans le cadre de son projet financé en 2010 « Dispositif de médiation Sociale sur la cité Campagne Lévêque » et la Logirem dans le cadre de son projet financé en 2010 « Micro-crèche Air Bel »
Monsieur le Président de la Communauté urbaine ou son représentant est autorisé à signer les avenants.

Article 4 :

Sont approuvées l'annulation des aides FEDER accordées par délibération RNOV 015-477/11/CC du 8 juillet 2011 pour :

- l'association FACAP pour son projet « programme d'actions 2011-2012 en faveur des commerces de proximité du 15° et 16° de Marseille » ;
- l'association ARSIDE pour son projet « auto-école social MPM Est – actions 2011 »

Sont attribuées les subventions FEDER suivantes :

- 111 328 euros sur une dépense éligible de 222 656 euros TTC pour l'association FACAP pour son projet « programme d'actions 2011-2012 en faveur des commerces de proximité du 15° et 16° de Marseille » ;
- 50 000 euros sur une dépense éligible de 100 000 euros TTC pour l'association ARSIDE pour son projet « auto-école social MPM Est – actions 2011 »

Article 5 :

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget de la Communauté urbaine – Sous Politique B340- Nature 2041 pour les subventions d'équipement versées aux organismes publics et Nature 2042 pour les subventions d'équipements versées aux personnes de droit privé – Opération 2010/0089 « SG FEDER Axe 4-1 Quartiers sensibles ».

Pour Visa,
Le Vice-Président Délégué aux Financements
Européens

Christophe MADROLLE

Pour Présentation,
La Présidente Déléguée de la Commission
Rénover et construire une ville solidaire

Myriam SALAH-EDDINE

Pour Enrôlement,
Le Président de la Communauté Urbaine
Marseille Provence Métropole

Eugène CASELLI